

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°41-2022-10-023

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2022-10-26-00002 - Délégation Oliver monique 28 oct 2022 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques

41-2022-10-26-00002

Délégation Oliver monique 28 oct 2022



Liberté Égalité Fraternité



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VENDOME SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS 120 BOULEVARD KENNEDY 41106 VENDOME CEDEX

Direction générale des Finances publiques Centre des Finances publiques de Vendôme

Service des Impôts des Particuliers 120 BOULEVARD KENNEDY 41106 VENDOME Cedex Téléphone : 02 54 23 15 01

Mél.: sip.vendome@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Frédéric FELIP Téléphone : 02 54 23 15 01

Objet: POUVOIR

Je soussigné, Frédéric FELIP, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Vendôme, sis 120 Boulevard Kennedy, 41106 VENDOME, (le mandant),

Donne par la présente pouvoir à :

Mme Monique OLIVER, Contrôleur principal des Finances publiques, en poste au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Vendôme, sis 120 Boulevard Kennedy, 41106 VENDOME, (le mandataire),

à effet de me remplacer dans mes fonctions en mon absence et celle de mon adjoint durant les périodes suivantes :

- le 28/10/2022 ;

J'habilite mon mandataire à effet de signer à ma place tous les états, certificats ou pièces concernant le service en matière d'assiette d'impôt sur le revenu, y compris les dégrèvements d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de taxe foncière, ainsi que tous les états, certificats ou pièces comptables (y compris validation de VIR) concernant le service en matière de recouvrement, dont j'ai la charge.

Durant la période susvisée, je déclare garantir Mme OLIVER de toute action de la part des tiers, souhaitant conserver l'entière responsabilité de la gestion de mon poste, sauf mon recours personnel contre mon mandataire (Cf loi du 23 février 1963, article 60-III, 1er alinéa).

	Le mandant	Le mandataire	Le Directeur départemental des Finances publiques ou son représentant, responsable du Pôle Ressources
Mention manuscrite	« Bon pour pouvoir » Bon pour Pouvoir	« Bon pour acceptation » Bon pour acceptation	« Vu et accordé »
Signature	Frédéric FELIP	Monique OLIVER	Sophie LLAURY

Fait à Vendôme, le 26 octobre 2022